

D9 - INCENDIE ZONE DE STOCKAGE - BV1 - RUBRIQUE 1532 (fardeaux de bois ou biomasse)				
BV1 - Aires de transit concernées : Z4 à Z10				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾				
- Jusqu'à 3 m	0			Note - pour rappel : - Hauteur maximale de stockage des fardeaux de bois : 6 m - Hauteur maximale de stockage de la biomasse : 8 m Pour la sous-aire n°10 Ouest définie pour la biomasse (couple sous-aire/produit en transit soumis à la rubrique 1532 conduisant à la plus grande surface de référence), la hauteur de stockage est de 7 m
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		0,1	
- Jusqu'à 12m	+ 0,2			
- Au-delà de 12m	+ 0,5			
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾				
- ossature stable au feu ³ 1 heure	- 0,1		0	Stockage à l'air libre
- ossature stable au feu ³ 30 minutes	0			
- ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1			
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES				
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			Rondes régulières réalisées par le service d'exploitation, y compris la nuit par le gardiennage portuaire et via un système de vidéosurveillance, qui permettent de détecter précocement tout départ de feu.
- DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	- 0,1		-0,1	
- service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,3 *			
S coefficients			0	
1+ S coefficients			1	
Surface de référence (S en m ²)			1075	Sur chaque aire de transit, des sous-aires ont été définies et des mesures d'organisation et d'implantation ont été déterminées afin qu'un incendie d'une sous-aire n'ait pas d'effets domino sur une autre ou sur une aire voisine. Par conséquent, la surface de référence pour le calcul D9 correspond à la surface de la sous-aire la plus grande présente sur BV1 et accueillant un produit soumis à la 1532. D'après les tableaux 2 et 3 de la partie B, il s'agit de la sous-aire définie sur l'aire n°10 Ouest.
$Q_i = 30 \times S / 500 \times (1 + S \text{ Coef})$ ⁽³⁾			64,5	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾				
Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$			96,75	Le risque max. retenu est 2 pour le stockage en lien avec l' activité E02 (fabriques de panneaux de particules, bois reconstitué, bois moulé, à base de copeaux, sciure de bois, amas de lin ou matières analogues, fabriques de panneaux de fibres de bois)
Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$				
Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$				
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1, Q2 ou Q3 / 2				Non - stockage à l'air libre
DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} (Q en m ³ /h)			90	Valeur arrondie au multiple de 30 m ³ /h le plus proche

Débit requis en adéquation avec le débit réellement disponible sur la zone portuaire existante (3x450 m³/h)

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Q_i : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

D9 - INCENDIE ZONE DE STOCKAGE - BV4 - RUBRIQUE 1532 (fardeaux de bois ou biomasse)				
BV4 - Aire de transit concernée : Z11				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾ - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12m - Au-delà de 12m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5		0,1	Note - pour rappel : Hauteur maximale de stockage des fardeaux de bois ou de biomasse sur l'aire n°11 : 6 m
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾ - ossature stable au feu ³ 1 heure - ossature stable au feu ³ 30 minutes - ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1		0	Stockage à l'air libre
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. - service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,1 - 0,1 - 0,3 *		-0,1	Rondes régulières réalisées par le service d'exploitation, y compris la nuit par le gardiennage portuaire et via un système de vidéosurveillance, qui permettent de détecter précocement tout départ de feu.
S coefficients			0	
1+ S coefficients			1	
Surface de référence (S en m²)			462	Surface de la sous-aire de transit définie sur l'aire n°11 (= surface réelle au sol de l'unique îlot de transit de l'aire n°11)
Qi = 30 x S/500 x (1+ S Coef) ⁽³⁾			27,72	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾ Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2			41,58	Le risque max. retenu est 2 pour le stockage en lien avec l' activité E02 (fabriques de panneaux de particules, bois reconstitué, bois moulé, à base de copeaux, sciure de bois, anas de lin ou matières analogues, fabriques de panneaux de fibres de bois)
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1,Q2 ou Q3 /2				Non - stockage à l'air libre
DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} (Q en m³/h)			30	Valeur arrondie au multiple de 30 m³/h le plus proche

Débit requis en adéquation avec le débit réellement disponible sur la zone portuaire existante (3x450 m3/h)

- (1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).
 - (2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.
 - (3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.
 - (4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).
 - (5) Un risque est considéré comme sprinklé si :
 - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
 - installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
 - installation en service en permanence.
 - (6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.
 - (7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.
- * Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

D9 - INCENDIE ZONE DE STOCKAGE - Plate-forme nord - RUBRIQUE 1532 (fardeaux de bois ou biomasse)				
<i>Plate-forme nord - Surface maximale des aires</i>				
Données d'entrée : Surface de stockage maximale calculée pour que les besoins en eau nécessaire pendant 2h soient contenus dans le bassin de rétention de la plate-forme (volume 2000 m3 mais 1720 m3 de volume d'eau lié aux intempéries) soit débit requis max. = 120 m3/h ce qui correspond à un Q < 135 m3/h - application de la formule inversée : Surface de référence = (Q x 500) / [Coeff. risque x 30 x (1 + S Coef)] avec Q = 134 m3/h				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾ - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12m - Au-delà de 12m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5		0,1	Note - pour rappel : - Hauteur maximale de stockage des fardeaux de bois : 6 m - Hauteur maximale de stockage de la biomasse : 8 m
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾ - ossature stable au feu ³ 1 heure - ossature stable au feu ³ 30 minutes - ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1		0	Stockage à l'air libre
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. - service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,1 - 0,1 - 0,3 *		-0,1	Rondes régulières réalisées par le service d'exploitation, y compris la nuit par le gardiennage portuaire et via un système de vidéosurveillance, qui permettent de détecter précocement tout départ de feu.
S coefficients			0	
1+ S coefficients			1	
Surface de référence (S en m ²)			1488	Surface calculée pour obtenir 120 m3/h
Qi = 30 x S/500 x (1+ S Coef) ⁽³⁾			89,28	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾ Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2			133,92	Le risque max. retenu est 2 pour le stockage en lien avec l' activité E02 (fabriques de panneaux de particules, bois reconstitué, bois moulé, à base de copeaux, sciure de bois, anas de lin ou matières analogues, fabriques de panneaux de fibres de bois)
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1,Q2 ou Q3 /2				Non - stockage à l'air libre
DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} (Q en m ³ /h)			120	Valeur arrondie au multiple de 30 m ³ /h le plus proche

Débit requis en adéquation avec le débit réellement disponible sur la plate-forme nord (chaque poteau incendie aura un débit unitaire de 120 m3/h et SUD SERVICES s'assurera que chaque aire de transit se trouve au plus à 100 m d'un poteau incendie

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

D9 - INCENDIE ZONE DE STOCKAGE - BV1 - RUBRIQUE 2714 (DND de caoutchouc)				
BV1 - Aires de transit concernées : Z4 à Z10				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾				
- Jusqu'à 3 m	0			Note - pour rappel - Hauteur maximale de stockage des déchets non dangereux de caoutchouc sur toutes les aires de transit : 8 m
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		0,1	
- Jusqu'à 12m	+ 0,2			
- Au-delà de 12m	+ 0,5			
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾				
- ossature stable au feu ³ 1 heure	- 0,1		0	Stockage à l'air libre
- ossature stable au feu ³ 30 minutes	0			
- ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1			
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES				
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			Rondes régulières réalisées par le service d'exploitation, y compris la nuit par le gardiennage portuaire et via un système de vidéosurveillance, qui permettent de détecter précocement tout départ de feu.
- DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	- 0,1		-0,1	
- service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,3 *			
S coefficients			0	
1+ S coefficients			1	
Surface de référence (S en m ²)			855	Sur chaque aire de transit, des sous-aires ont été définies et des mesures d'organisation et d'implantation ont été déterminées afin qu'un incendie d'une sous-aire n'ait pas d'effets domino sur une autre ou sur une aire voisine. Par conséquent, la surface de référence pour le calcul D9 correspond à la surface de la sous-aire la plus grande présente sur BV1 et accueillant des DND de caoutchouc. D'après le tableau 4 de la partie B, il s'agit de la sous-aire définie sur l'aire n°7 Est
Qi = 30 x S/500 x (1+S Coef) ⁽³⁾			51,3	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾				
Risque 1 : Q1 = Qi x 1			102,6	Les déchets non dangereux de caoutchouc correspondront à des pneumatiques usagés broyés ou équivalents. Le risque retenu de manière majorante est 3 pour le stockage en lien avec l' activité L10 (Fabriques d'enveloppes et chambre à air pour pneumatiques)
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5				
Risque 3 : Q3 = Qi x 2				
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1,Q2 ou Q3 /2				Non - stockage à l'air libre
DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} (Q en m ³ /h)			90	Valeur arrondie au multiple de 30 m ³ /h le plus proche

Débit requis en adéquation avec le débit réellement disponible sur la zone portuaire existante (3x450 m³/h)

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

D9 - INCENDIE ZONE DE STOCKAGE - Plate-forme nord - RUBRIQUE 2714 (DND de caoutchouc)				
Plate-forme nord - Surface maximale des aires				
Données d'entrée : Surface de stockage maximale calculée pour que les besoins en eau nécessaire pendant 2h soient contenus dans le bassin de rétention de la plate-forme (volume 2000 m3 mais 1720 m3 de volume d'eau lié aux intempéries) soit débit requis max. = 120 m3/h ce qui correspond à un Q < 135 m3/h - application de la formule inversée : Surface de référence = (Q x 500) / [Coeff. risque x 30 x (1 + S Coef)] avec Q = 134 m3/h				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾ - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12m - Au-delà de 12m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5		0,1	Note de calcul des volumes de stockage : - Hauteur maximale de stockage des déchets de caoutchouc : 8 m
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾ - ossature stable au feu ³ 1 heure - ossature stable au feu ³ 30 minutes - ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1		0	Stockage à l'air libre
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. - service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,1 - 0,1 - 0,3 *		-0,1	Rondes régulières réalisées par le service d'exploitation, y compris la nuit par le gardiennage portuaire et via un système de vidéosurveillance, qui permettent de détecter précocement tout départ de feu.
S coefficients			0	
1+ S coefficients			1	
Surface de référence (S en m ²)			1116	Surface calculée pour obtenir 120 m3/h
Qi = 30 x S/500 x (1+ S Coef) ⁽³⁾			66,96	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾ Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2			133,92	Les déchets non dangereux de caoutchouc correspondront à des pneumatiques usagés broyés ou équivalents. Le risque retenu de manière majorante est 3 pour le stockage en lien avec l' activité L10 (Fabriques d'enveloppes et chambre à air pour pneumatiques)
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1,Q2 ou Q3 /2				Non - stockage à l'air libre
DEBIT REQUIS^{(6) (7)} (Q en m³/h)			120	Valeur arrondie au multiple de 30 m ³ /h le plus proche

Débit requis en adéquation avec le débit réellement disponible sur la plate-forme nord (chaque poteau incendie aura un débit unitaire de 120 m3/h et SUD SERVICES s'assurera que chaque aire de transit se trouve au plus à 100 m d'un poteau incendie

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.